

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	13
Présents	13
Pouvoirs	00
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
07/01/2026

Séance du 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 13 janvier à 20 H 00-----
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.
Présents : AGERON Jérémie, BERNARD Daniel
BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN
Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François,
RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, THOMAS Monique,
VALENÇON Jérémie et VALLERANT Jacques
Secrétaire de séance : FÉRÈRE Dominique

N° 2026-01

Objet : Passage en LED de l'éclairage du terrain de foot.

Mme le Maire rappelle que la collectivité de Le Grand-Serre, souhaite moderniser l'éclairage public du terrain de foot par le passage en LED,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le dossier technique,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

Article 1 : De valider le projet du passage en LED de l'éclairage du terrain de foot.

Article 2 : De valider le montant du projet à 34 500€HT

Article 3 : D'autoriser Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document s'y rapportant.

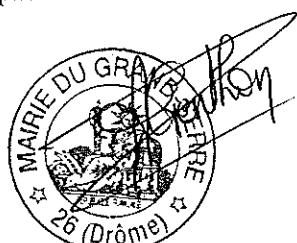
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,

Fait à Le Grand-Serre, le 16 janvier 2026

Agnès GENTHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télerecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr